

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Compartiment Dexia Sustainable Euro Corporate Bonds

Le prospectus simplifié est composé de la partie reprenant les informations relatives à la sicav, de la partie reprenant les informations relatives au compartiment et de l'annexe relative aux informations révisables annuellement.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SICAV

Dénomination:	Dexia Sustainable
Date de constitution:	02/03/2000 (ex-Stimulus Invest)
Durée d'existence:	Durée illimitée
Etat membre où la sicav a son siège statutaire:	Belgique
Statut:	Sicav à compartiments multiples, ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 85/611/CEE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.
Type de gestion:	Société de gestion désignée: Dexia Asset Management S.A., place Rogier 11, 1210 Bruxelles
Délégation de l'administration:	RBC Dexia Investor Services Belgium S.A., Place Rogier 11, 1210 Bruxelles Pour certaines fonctions de l'administration liées à l'activité d'Agent de Transfert: Dexia Banque Belgique S.A., boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles Les fonctions de l'administration liées à l'activité de Montage sont assurées par la Société de Gestion
Service financier:	Dexia Banque Belgique S.A., boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles
Distributeur(s):	Dexia Banque Belgique S.A., boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles
Dépositaire:	Dexia Banque Belgique S.A., boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles
Commissaire:	Deloitte Reviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren S.C. s.f.d. S.C.R.L., ayant son siège social Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, dont le représentant permanent est Monsieur Maurice VROLIX, Lange Lozanastraat 270, 2018 Antwerpen.
Promoteur:	Dexia Banque Belgique S.A., boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles Dexia Asset Management S.A., place Rogier 11, 1210 Bruxelles
Régime fiscal:	Dans le chef de la sicav: <ul style="list-style-type: none"> * Taxe annuelle ⁽¹⁾ prélevée sur base des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> - classe C et classe N : 0,08% - classe I : 0,01%. * Récupération des retenues à la source sur dividendes belges et réduction des retenues à la source sur les revenus étrangers encaissés par la sicav (conformément aux conventions préventives de double imposition). <p>Le régime de taxation des revenus et des plus-values perçus par un investisseur dépend de la législation applicable à son statut particulier dans le pays de perception. En cas de doute sur le régime fiscal applicable, il incombe à l'investisseur de se renseigner personnellement auprès de professionnels ou de conseillers compétents.</p>

⁽¹⁾ Taxe annuelle sur les organismes de placements collectifs, sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'assurances.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sources d'information:	<ul style="list-style-type: none"> • Sur demande, le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semestriel ainsi que, l'information complète sur les autres compartiments peuvent être obtenus, gratuitement, avant ou après la souscription des parts, auprès des institutions assurant le service financier • Le total des frais sur encours et les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures sont repris dans les rapports annuels des périodes concernées • Les documents suivants et les informations suivantes peuvent être consultés sur le site internet de la société de gestion www.dexia-am.com et sur le site internet www.dexia.be: le prospectus simplifié et le dernier rapport annuel et semestriel
Autorité compétente:	Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles Le prospectus simplifié est publié après avoir été approuvé par la CBFA, conformément à l'article 53, § 1 ^{er} de la loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'offre, ni de la situation de celui qui la réalise.
Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire:	<p><u>Pour les détenteurs des actions de la classe C:</u> Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de Dexia Banque Belgique au numéro gratuit 0800 99 900, accessible chaque jour bancaire ouvrable entre 7h et 22h, le samedi de 9h à 17h et à l'adresse e-mail suivante info@dexia.be.</p> <p><u>Pour les détenteurs d'actions de classe N et/ou I:</u> Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de Dexia Asset Management Belgium au numéro 0032 (0)2 222 52 42, accessible chaque jour bancaire ouvrable entre 9h et 17h et à l'adresse e-mail suivante investor.support@dexia-am.com.</p>
Personnes responsables du contenu du prospectus et du prospectus simplifié:	Le Conseil d'Administration de la sicav. A sa connaissance, les données du prospectus et du prospectus simplifié sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Compartiment Dexia Sustainable Euro Corporate Bonds

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT

PRÉSENTATION

Dénomination:	Euro Corporate Bonds
Date de constitution:	11/10/2005
Durée d'existence:	Durée illimitée

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'actionnaire de l'évolution des obligations d'entreprises, au travers de titres dont les émetteurs sont sélectionnés par le gestionnaire, sur base de leur rentabilité attendue et de critères socialement responsables ou durables.

Politique de placement du compartiment:

▪ Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront principalement investis en valeurs à revenu fixe ou variable ou en valeurs assimilables.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document, notamment en papier monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

▪ Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures, des swaps, tant sur taux d'intérêt (taux fixes, variables, inflation, ...) que sur devises, et des opérations de change à terme et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. **L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les produits sous-jacents.**

▪ Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment seront principalement investis en valeurs à revenu fixe ou variable ou en valeurs assimilables émises essentiellement par le secteur privé. Les éventuels actifs libellés en devises autres que l'Euro feront l'objet d'une couverture adéquate via les techniques de marché usuelles telles que les opérations de change à terme.

La sélection des valeurs se base sur des analyses économique-financières ainsi que sur des considérations sociales, environnementales et éthiques.

▪ Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou géographiques plus restreints.

▪ Caractéristiques des obligations et des titres de créance:

Les émetteurs des valeurs à revenu fixe ou variable sont principalement réputés de bonne qualité (investment grade : minimum BBB- et/ou Baa3). Les investissements seront principalement réalisés en valeurs émises par le secteur privé.

Le gestionnaire pourra faire varier la duration globale du fonds dans une fourchette de 2 à 10 ans en fonction de ses attentes vis-à-vis de l'évolution des taux d'intérêt.

▪ Le compartiment a l'intention, le cas échéant, de conclure des contrats constituant des dérivés de crédit. Auquel cas, ces transactions s'effectueraient auprès de contreparties bénéficiant d'une solidité financière (soit un rating supérieur ou égal à A-), sélectionnées notamment sur base de leur expertise sur ce type de produits, sur le prix proposé et sur la qualité du service fourni.

▪ La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. **Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.**

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Compartiment Dexia Sustainable Euro Corporate Bonds

Profil de risque du compartiment:

Il est rappelé à l'investisseur que la valeur de son investissement peut augmenter comme diminuer et qu'il peut donc recevoir moins que sa mise. Une description détaillée des risques est reprise dans le prospectus (Partie B) du compartiment.

Tableau récapitulatif des risques tels qu'évalués par le compartiment:

Type de risque	Définition concise du risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché	Risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille			X	
Risque de crédit	Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie.		X		
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné		X		
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable		X		
Risque de change	Risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change.		X		
Risque de conservation	Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire	X			
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé.		X		
Risque de performance	Risque pesant sur la performance			X	
Risque de flexibilité	Manque de flexibilité du produit même et les restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs.	X			
Risque d'inflation	Risque lié à l'inflation			X	
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal	X			

Il est rappelé à l'investisseur que le capital ne bénéficie ni d'une garantie ni d'un mécanisme de protection.

L'appréciation du profil de risque du compartiment est basée sur une recommandation de l'Association belge des Asset Managers qui peut être consultée sur le site internet www.beama.be.

Profil de risque de l'investisseur-type:

Ce compartiment est destiné à toute personne physique ou morale, suffisamment avertie quant au risque inhérent aux marchés obligataires, qui comprend le type de risque du compartiment tel que défini plus haut et l'accepte au regard de son propre profil d'investisseur. L'horizon de placement de l'investisseur doit être de minimum 3 ans.

L'appréciation du profil de risque de l'investisseur-type est basée sur une recommandation de l'Association belge des Asset Managers qui peut être consultée sur le site internet www.beama.be.

INFORMATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

Commissions et frais:

Commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Changement de compartiment ⁽⁴⁾
Commission de commercialisation:			
- Classe C	Max. 2,50% ⁽²⁾	—	⁽³⁾
- Classe N et I	0%	—	⁽³⁾
Frais administratifs	—	—	—
Montant destiné à couvrir les frais d'acquisition/de réalisation des actifs	—	—	⁽³⁾
Montant destiné à décourager toute sortie dans le mois qui suit l'entrée	—	—	—
Taxe sur les Opérations Boursières (TOB)	—	Actions de capitalisation: 0,5% (max. 750 EUR)	Cap. → Cap./Dis.: 0,5% (max. 750 EUR)

⁽²⁾ Ce taux correspond au tarif le plus élevé pratiqué par l'ensemble des distributeurs belges et européens. Les institutions assurant le service financier tiendront à la disposition des actionnaires leur grille tarifaire.

⁽³⁾ En cas de conversion d'un compartiment au sein de DEXIA SUSTAINABLE vers un autre compartiment au sein de DEXIA SUSTAINABLE, des frais de conversion (entre autre une commission de commercialisation) pourront être imputés. Par ailleurs, dans le cadre de la conversion, les institutions assurant le service financier auront la faculté de prélever un montant par opération en couverture de ces frais administratifs. Les institutions assurant le service financier tiendront à la disposition des actionnaires leur grille tarifaire.

⁽⁴⁾ Y compris les conversions entre types de parts.

Dans le cadre de la commercialisation des actions de la sicav en Italie, les agents payeurs italiens peuvent charger aux investisseurs des commissions pour les services qu'ils offrent en Italie.

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Compartiment Dexia Sustainable Euro Corporate Bonds

Commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage de la valeur nette d'inventaire des actifs)		
	Classe C	Base de calcul
Rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement	Max. 0,60%	Par an de l'actif net moyen, calculée et payable mensuellement.
Commission de performance	nihil	nihil
Rémunération de l'administration:		Par an, calculée et payable mensuellement.
- Services Montage	Max. 0,02%	de l'actif net moyen
- Services Legal Life & Comptable	Max. 0,04%	de l'actif net moyen
- Agent de Transfert	Max. 0,03%	de l'actif net moyen
Rémunération du service financier	nihil	nihil
Rémunération du dépositaire	0,06%	Par an de l'actif net moyen, calculée et payable mensuellement.
Taxe annuelle ⁽⁵⁾	0,08%	Des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.
Autres frais (estimation) y compris la rémunération du commissaire, des administrateurs et des personnes physiques chargées de la direction effective	0,10%	Par an.

	Classe N	Base de calcul
Rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement	Max. 1%	Par an de l'actif net moyen, calculée et payable mensuellement.
Commission de performance	nihil	nihil
Rémunération de l'administration:		Par an, calculée et payable mensuellement.
- Services Montage	Max. 0,02%	de l'actif net moyen
- Services Legal Life & Comptable	Max. 0,04%	de l'actif net moyen
- Agent de Transfert	Max. 0,03%	de l'actif net moyen
Rémunération du service financier	nihil	nihil
Rémunération du dépositaire	Max. 0,06%	Par an de l'actif net moyen, calculée et payable mensuellement.
Taxe annuelle ⁽⁵⁾	0,08%	Des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.
Autres frais (estimation) y compris la rémunération du commissaire, des administrateurs et des personnes physiques chargées de la direction effective	0,10%	Par an.

	Classe I	Base de calcul
Rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement	Max. 0,30%	Par an de l'actif net moyen, calculée et payable mensuellement.
Commission de performance	nihil	nihil
Rémunération de l'administration:		Par an, calculée et payable mensuellement.
- Services Montage	Max. 0,01%	de l'actif net moyen
- Services Legal Life & Comptable	Max. 0,02%	de l'actif net moyen
- Agent de Transfert	Max. 0,02%	de l'actif net moyen
Rémunération du service financier	nihil	nihil
Rémunération du dépositaire	Max. 0,02%	Par an de l'actif net moyen, calculée et payable mensuellement.
Taxe annuelle ⁽⁵⁾	0,01%	Des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.
Autres frais (estimation) y compris la rémunération du commissaire, des administrateurs et des personnes physiques chargées de la direction effective	0,10%	Par an.

⁽⁵⁾ Taxe annuelle sur les organismes de placements collectifs, sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'assurances.

Commissions et frais récurrents supportés par la sicav (en EUR)	
Rémunération des administrateurs	Le mandat des administrateurs est gratuit à l'exception de celui de l'administrateur indépendant, rémunéré à concurrence de EUR 2.000 par an.

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Compartiment Dexia Sustainable Euro Corporate Bonds

Existence de fee-sharing agreements:

Il peut exister des accords de rétrocession de rémunération. Plus d'informations sur ce point sont repris dans le prospectus (Partie B) du compartiment.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTS ET LEUR NÉGOCIATION

Classes d'actions:

La **classe C** est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

La **classe N** est réservée à des distributeurs étrangers spécialement désignés par Dexia Asset Management Belgium et se caractérise par une commission de commercialisation plus basse et une commission de gestion plus élevée que celle de la classe C.

La **classe I** est réservée aux investisseurs institutionnels visés par l'article 5, §3 al. 1 et al. 2, 2° de la loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement, dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000. Elle se caractérise par une structure de commissions et frais récurrents supportés par le compartiment plus basse que celle de la classe C.

Type de parts offertes au public:

Classe C : Actions de capitalisation et de distribution, nominatives ou dématérialisées.

Classes N et I : Actions de capitalisation, nominatives ou dématérialisées.

Codes ISIN:

Classe C, actions de capitalisation: BE0945493345

Classe C, actions de distribution: BE0945492339

Classe N, actions de capitalisation : BE0945494350

Classe I, actions de capitalisation : BE0948755955

Devise de calcul de la valeur nette d'inventaire: EUR

Distribution des dividendes:

En principe, et sauf décision contraire du Conseil d'Administration, dans les six semaines suivant le jour de l'assemblée générale ordinaire. Les institutions assurant le service financier sont chargées du paiement du dividende.

Date de l'apport:

Le compartiment Euro Corporate Bonds est activé depuis le 14/12/2005 par apport des actifs du compartiment Euro Corporate Bonds, un compartiment de la sicav Dexia Invest.

Prix de souscription initial: EUR 250 pour la classe C à la date du 22/06/1999. Les actions de la classe I sont commercialisées à partir du 01/07/2009.

Calcul de la valeur nette d'inventaire:

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour bancaire ouvrable en Belgique, sur base des cours de bourse du jour de clôture de la réception des ordres, tel que définis ci-dessous. Si plus de 20% des valeurs réelles sont connues au moment de la clôture de la réception des ordres, les cours du jour bancaire ouvrable suivant le jour de clôture de la réception des ordres seront utilisés pour calculer la valeur nette d'inventaire. Dans ce dernier cas, le calcul de la valeur nette d'inventaire est reporté d'un jour.

Publication de la valeur nette d'inventaire:

La valeur nette d'inventaire est publiée chaque jour bancaire ouvrable en Belgique dans la presse financière et est également disponible aux guichets des institutions assurant le service financier.

Modalités de souscription des parts, de rachats des parts, de changement de compartiment et de conversion entre types de parts:

J	=	Date de clôture de la réception des ordres (chaque jour bancaire ouvrable en Belgique à 12h00) et date de la valeur nette d'inventaire publiée. L'heure de clôture de la réception des ordres reprise ici ne vaut que pour les institutions assurant le service financier et les distributeurs repris dans le prospectus. Pour ce qui est des autres distributeurs, l'investisseur est prié de s'informer de l'heure de clôture de la réception des ordres qu'ils pratiquent.
J + 1	=	Date de calcul de la valeur nette d'inventaire (date V.N.I. = J)
J + 3	=	Date de paiement ou de remboursement des demandes

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Compartiment Dexia Sustainable Euro Corporate Bonds

ANNEXE

INFORMATIONS RÉVISABLES ANNUELLEMENT PORTANT SUR LA PÉRIODE DU 01/04/2008 AU 31/03/2009

Indicateur de risque synthétique:

Classe 1 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé)

Performances historiques par catégorie de parts:

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

Rendement annuel pour la classe C

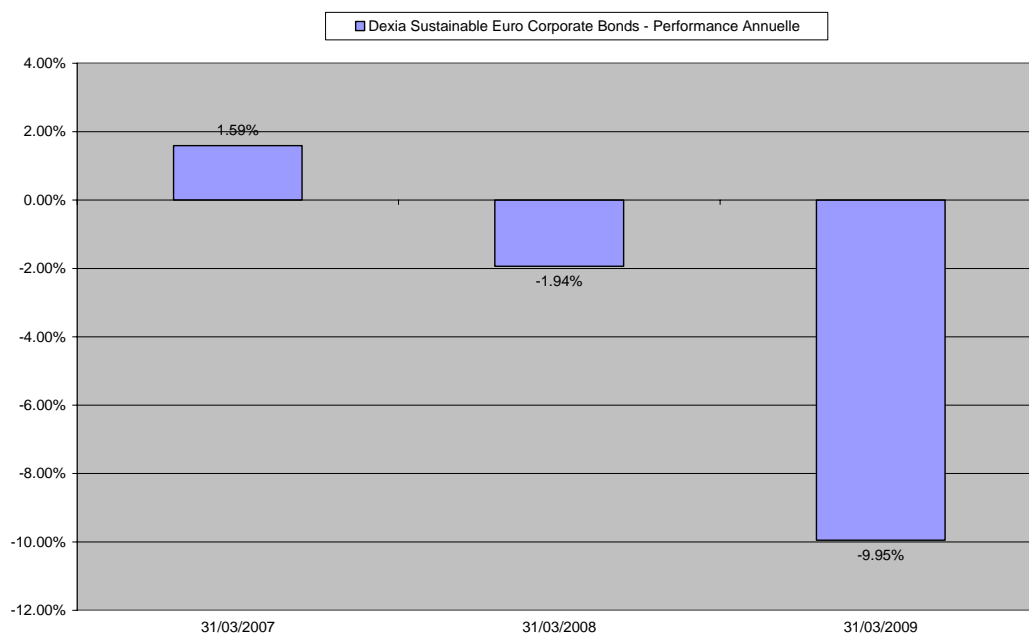


Tableau des performances historiques

Il s'agit de moyennes cumulées sur base annuelle.

Rendement	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le 15/12/2005
Classe C	-9,95%	-3,56%	/	/	-3,67%
Classe N	/	/	/	/	/

Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts et concernent les actions de capitalisation.

Total des frais sur encours (TFE):

TFE
1,00%
/

Les frais suivants ne sont pas repris dans le TFE: les frais de transaction, l'intérêt sur les emprunts, les paiements liés aux instruments financiers dérivés, les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur, certains avantages tels que les soft commissions.

Taux de rotation (PTR):

PTR du portefeuille = -154,00%
 PTR corrigé du portefeuille = -93,76%